



Accueil extrascolaire de la commune d'Assesse

Chamberland Lidwin
Responsable Accueil extrascolaire
Coordinatrice ATL
083 / 63 68 22
0477 / 88 61 77
assesse.accueilextrascolaire@gmail.com
lidwin.chamberland@assesse.be

Projet pédagogique d'accueil **Année scolaire 2015 - 2016**

1. Présentation du service

La commune d'Assesse, dans un souci de répondre aux besoins des habitants en matière d'accueil et d'éducation des enfants, a décidé de créer un service chargé d'organiser l'accueil des enfants et de développer des activités en dehors des heures scolaires.

Ce service est reconnu et subventionné en tant qu'opérateur d'accueil par l'O.N.E. dans le cadre du décret Accueil Temps Libre du 03 juillet 2003 (dont les modalités d'application ont été fixées par l'arrêté du gouvernement de la Communauté Française du 3 décembre 2003 et modifié par l'arrêté du 14 mai 2009). Le programme CLE de la commune d'Assesse (programme de Coordination Locale pour l'Enfance), dans lequel le service d'Accueil extrascolaire est opérateur, a reçu son agrément en août 2006.

2. Missions

- Assurer l'accueil extrascolaire des enfants de 2,5 ans à 12 ans afin de répondre aux demandes de garde émanant des parents dans le but de leur permettre de concilier la vie professionnelle et la vie familiale.
- Offrir aux enfants un accueil et des activités de qualité en dehors des heures scolaires.

3. Public

Nos activités sont ouvertes aux enfants fréquentant l'enseignement primaire ou maternel (2,5 ans à 12 ans) scolarisés et/ou habitants dans l'entité d'Assesse.

L'origine, les convictions personnelles, le milieu socio-économique, culturel (...) ne peuvent être en aucun cas des motifs d'exclusion. La diversité de la population contribue à la richesse de l'accueil. Le coût de participation aux différents accueils organisés ne devrait pas être un frein.

4. Objectifs

Notre projet éducatif avec les enfants s'articule autour du bien-être, du développement de l'autonomie, de la socialisation et de la citoyenneté, de l'épanouissement physique intellectuel et créatif et enfin, autour de l'accès à la culture.

4.1 Le bien – être

Nous veillons aux conditions de bien – être et de vie saine de l'enfant en :

- engageant du personnel qualifié ayant des connaissances approfondies en matière de développement de l'enfant et en offrant à ce personnel la possibilité de suivre des formations continuées ;
- organisant l'accueil dans des locaux adaptés ainsi qu'en veillant à l'aménagement et l'entretien de ces locaux ;
- veillant à respecter le rythme de l'enfant en alternant les périodes d'activités et de temps libre en donnant la possibilité de temps de sieste pour les plus jeunes ;
- posant un cadre structurant où les limites de chacun sont claires, où les règles de politesse et de respect mutuel sont explicites ;
- veillant à ce que le cadre soit sécurisant et rassurant pour les parents et les enfants
- proposant des goûters adaptés (durant les stages et l'accueil du mercredi), en favorisant une alimentation saine et des activités physiques et créatives variées.

4.2 Le développement de l'autonomie, la socialisation et la citoyenneté

Nous veillons au développement de ces concepts en :

- instaurant un climat de tolérance et de coopération entre les enfants, en valorisant l'entraide par l'organisation d'activités communes petits – grands afin de favoriser la coopération et la prise en charge des plus petits par des grands,
- valorisant les initiatives et laissant des possibilités de choix dans les activités proposées,
- proposant des jeux de société, de coopération pour l'apprentissage des règles et de l'entraide, des bricolages communs...
- organisant une concertation avec les enfants concernant les règles de fonctionnement à respecter, le respect de l'environnement (tri des déchets, respect du matériel utilisé et des lieux d'activités...), en énonçant les règles de vie en groupe (respect de l'autre, politesse...).

4.3 Épanouissement physique, créatif, intellectuel et accès à la culture

Nous y contribuons en :

- mettant en place des activités sportives, jeux de plein air, animations ludiques dans les cours d'écoles, infrastructures communales existantes (le hall sportif de Maillen, sentiers pédestres...), hors de la commune (déplacement en car communal): piscine, salle d'escalade...
- développant des ateliers créatifs où différentes techniques d'expression et de communication sont abordées (arts plastiques, théâtre ...)
- mettant à disposition des livres et jeux de société de la bibliothèque communale adaptés aux différents âges des enfants.

- mettant à disposition du matériel adapté aux différents âges des enfants (jeux de construction, jeux psychomoteurs, crayons...)
- organisant des visites à thème, des interventions d'animateurs extérieurs selon les thèmes abordés (un guide nature par exemple...).

5. Les parents

Nous attendons des parents qu'ils soient des partenaires dans l'accueil de leurs enfants. Toute participation à un des accueils proposés par nos services passe par une inscription écrite et la remise de documents de renseignements complétés. L'inscription implique l'adhésion au présent projet pédagogique.

6. Lieu et horaire d'accueil

Site d'accueil	Période	Type d'accueil	Horaire	Age	Contact animatrices
Ecole Communale d'Assesse	Année scolaire	Accueil avant et après l'école	7h15 à 8h30 15h35 à 18h	2,5 à 12 ans	0474 777 447
Ecole Communale de Courrière	Année scolaire	Accueil avant et après l'école	7h00 à 8h40 15h30 à 18h30	2,5 à 12 ans	0474 777 477
Ecole Communale de Florée	Année scolaire	Accueil avant et après l'école	7h30 à 8h30 (dès 7h sur inscription) 15h30 à 17h30	2,5 à 12 ans	0474 777 463
Ecole Libre de Courrière	Année scolaire	Accueil avant et après l'école	7h à 8h30 15h30 à 17h (à l'école) prolongé de 17h à 18h30 à l'école communale de Courrière.	2,5 à 12 ans	0474 777 467
Ecole Communale de Maillen	Année scolaire	Accueil avant et après l'école	7h à 8h30 15h45 à 18h	2,5 à 12 ans	0474 777 443
Ecole Communale de Sart Bernard	Année scolaire	Accueil avant et après l'école	7h00 à 8h30 15h35 à 18h 12h à 12h50 (mercredi)	2,5 à 12 ans	0476 990 718
Ecole Libre d'Assesse	Année scolaire	Accueil avant et après l'école	7h15 à 8h30 15h45 à 18h30	2,5 à 12 ans	0474 420 501
Local de l'accueil Extrascolaire à Maillen	Année scolaire	Mercredi après-midi	12h à 18h	2,5 à 12 ans	0474 777 443
		Journées pédagogiques	7h30 à 17h30	2,5 à 12 ans	
	Vacances scolaires	Stage de vacances	9h à 16h (+ garderie 7h30 à 9h et 16h à 17h30)	3 à 12 ans	

7. Déroulement des différents accueils proposés

Accueil avant et après l'école

- Le matin, un animateur accueille les enfants dans le local mis à disposition au sein de chaque école. Les enfants arrivent au compte goutte et participent (ou non) à leur rythme aux activités proposées. Dans chaque école, les animateurs bénéficient de matériel mis à leur disposition par la commune, par l'école, par la bibliothèque et la ludothèque communales. Ils mettent ce matériel à disposition des enfants et mettent en route des activités telles que coloriage, jeux de société, jeux de construction, jeux d'animation...
Les animateurs accueillent les enfants et communiquent avec les parents. Si besoin est, ils font suivre un message aux personnes concernées (responsable de projet, enseignants...). Vers 8h10 - 8h15, selon les écoles et les données atmosphériques, les enfants rangent le matériel utilisé avec l'aide de l'animateur et sortent s'aérer avant la journée scolaire.
- En fin de journée, l'animateur laisse jouer les enfants plus librement dans la cour ou le local d'accueil afin que les enfants puissent se détendre après la journée d'école. Il propose à ceux qui le souhaitent de prendre leur collation. Vers 16h30, l'animateur propose diverses animations aux enfants, jeux d'extérieurs ou d'intérieurs suivant le temps, en petit groupe ou grand groupe suivant les activités proposées, les envies. L'animateur veillera aussi à laisser des initiatives aux enfants quant aux propositions d'activités. Lorsque les parents viennent rechercher leurs enfants, l'animateur communique avec ces derniers tout en continuant à veiller au groupe d'enfants et à la poursuite des activités.
L'animateur gère la fiche de présence en consignnant l'heure de départ de chaque enfant. Il s'assure au départ de l'enfant que la personne venant le rechercher y est habilitée. Au fur et à mesure des départs, les enfants rangent le matériel utilisé avec l'animateur. Celui-ci veille au respect du matériel mis à disposition.
Dispositif spécifique à l'école libre de Courrière, les enfants et l'animateur transitent vers les locaux de l'école communale de Courrière à 17h.

Accueil du mercredi après-midi

L'accueil a lieu dans les bâtiments de l'ancienne école libre de Maillen située ruelle du Pouillu à 5330 Maillen. Un transport est assuré par un bus TEC au départ des différentes écoles de l'entité vers le local d'accueil. A midi, le bus, accompagné d'un animateur démarre de l'école communale de Florée, fait arrêt dans chaque école pour arriver vers 12h45 à Maillen.

Un animateur est présente à midi au local de Maillen afin d'accueillir les enfants assessois ne fréquentant pas une école de l'entité.

Les enfants mangent leur casse-croûte ensemble à l'arrivée au local. Ensuite, une période de jeux libres (intérieurs et/ou extérieurs) est proposée. Vers 14h, les animateurs commencent les animations prévues au planning. L'aménagement du coin sieste permet aux plus jeunes de se reposer. Vers 15h45, un goûter est offert aux enfants. Une fois le goûter terminé, les enfants peuvent jouer librement aux jeux, animations proposées.

Un matériel diversifié est mis à leur disposition : jeux de société, jeux de construction, jeux symboliques, jeux d'extérieurs, matériel de bricolage, aménagement d'un coin lecture, espace de rangement pour les cartables, coin cuisine....

L'animateur désigné gère la fiche de présence en consignnant l'heure de départ (avant ou après 15h) de chaque enfant.

Les animateurs s'assurent au départ de l'enfant que la personne venant le rechercher y est habilitée.

L'accueil se termine au plus tard à 18h.

Journée pédagogique

L'accueil a lieu dans les bâtiments de l'ancienne école libre de Maillen située ruelle du Pouillu à 5330 Maillen. Les animateurs (une ou plusieurs suivant le nombre d'enfants inscrits) accueillent vos enfants de 7h30 à 17h30. Tout au long de la journée, des activités diversifiées sont proposées aux enfants, des animations, des périodes de jeux libres...

Les enfants amènent leur pique-nique et le mangent ensemble vers midi. Les plus jeunes peuvent se reposer dans le coin sieste l'après midi.

Les animateurs s'assurent au départ de l'enfant que la personne venant le rechercher y est habilitée.

Stage de vacances

Les stages ont lieu dans les bâtiments de l'ancienne école libre de Maillen située ruelle du Pouillu à 5330 Maillen. Un accueil garderie est prévu chaque jour avant et après la journée de stage. Le stage a lieu de 9h à 16h. Pour chaque stage, un thème est sélectionné au préalable par l'équipe encadrante et les animations sont programmées en fonction de celui-ci. Les activités consistent en des animations sportives, des ateliers créatifs, des animations socioculturelles, des ateliers découvertes, des sorties éducatives, détente, un après – midi final plus festif... Le matériel nécessaire à l'aménagement des locaux et au bon déroulement des activités des stages est mis à disposition par la commune.

A midi, les enfants mangent ensemble leur casse-croûte. Une sieste est possible l'après – midi. Vers 15h30, un goûter est offert.

Comme pour les autres accueils, les animateurs s'assurent au départ de l'enfant que la personne venant le rechercher y est habilitée.

Actuellement, les périodes de stage ont lieu durant les congés scolaires suivants : la semaine de Carnaval, une semaine à Pâques, deux semaines début juillet et la semaine de Toussaint. Les stages des congés de Pâques et de Toussaint sont organisés en collaboration avec la Régie Communale Autonome des Sports d'Assesse.

8. Equipe encadrante

Afin d'assurer un encadrement de qualité une attention particulière est portée à la qualification et la formation continuée des accueillants et de la responsable du projet.

Chacun de nos accueillants (puéricultrice, animateur breveté, éducateur spécialisé) étant qualifié par son diplôme lors de son engagement, nous leurs demandons de suivre un minimum de 50 heures de formations continuées par période de 3 ans. Les formations sont choisies dans la brochure sur les formations 3 – 12 ans publiée par l'O.N.E.. Elles sont en lien avec la réalité de terrain et les besoins de l'équipe encadrante.

Nous veillons également au côté sécurisant des statuts du personnel, les animateurs sont engagés sur base d'un CDI à mi-temps. La responsable de projet est engagée à $\frac{3}{4}$ temps divisé comme suit : $\frac{1}{4}$ temps pour la coordination du service de l'accueil extrascolaire et un $\frac{1}{2}$ temps pour la coordination ATL.

La responsable de projet est Lidwin Chamberland. Elle a pour rôle le suivi des accueillantes, l'organisation et la concertation d'équipe, la planification des activités, l'encadrement et le suivi des formations des animatrices, l'information aux enfants et personnes qui confient leurs enfants, la surveillance de la mise en application des objectifs du présent projet pédagogique.

Contact : 083 / 63 68 22 - 0477 / 88 61 77 -
assesse.accueilextrascolaire@gmail.com
lidwin.chamberland@assesse.be

Les animatrices sont :

- Stéphanie Hertecant - Ecole libre de Courrière – Accueil du mercredi après-midi – Accueil durant les journées pédagogiques – Stages.
- Natacha De Gussem - Ecole communale de Courrière – Accueil durant les journées pédagogiques – Stages.
- Aurélie André - Ecole communale de Courrière – Accueil du mercredi après-midi - Accueil durant les journées pédagogiques – Stages.
- Amandine Dresse - Ecole communale de Courrière – Accueil du mercredi après-midi – Accueil durant les journées pédagogiques – Stages.
- Pamela Gilson – Ecole communale de Sart Bernard – Accueil du mercredi après-midi – Accueil durant les journées pédagogiques – Stages.
- Nancy Simon – Ecole communale de Sart Bernard – Accueil du mercredi après-midi – Accueil durant les journées pédagogiques – Stages.

- Pauline Gaillard – Ecole libre d’Assesse – Accueil du mercredi après-midi – Accueil durant les journées pédagogiques – Stages.
- Martine Loly – Ecole libre d’Assesse – Accueil du mercredi après-midi - Accueil durant les journées pédagogiques – Stages
- Dominique Billa – Ecole libre d’Assesse – Accueil du mercredi après-midi - Accueil durant les journées pédagogiques – Stages.
- Nathalie Finfe – Ecole communale de Maillen – Accueil du mercredi après-midi - Accueil durant les journées pédagogiques – Stages.
- Michèle Roy – Ecole communale de Florée – Accueil du mercredi après-midi - Accueil durant les journées pédagogiques – Stages.
- Florine Lambotte – Ecole communale d’Assesse – Accueil du mercredi après-midi - Accueil durant les journées pédagogiques – Stages.

Ils ont pour rôle d’accueillir les enfants, de mettre en place des animations, d’assurer la mise en place d’un cadre clair et de veiller au respect de celui-ci, d’encadrer les activités, d’assurer le suivi des contacts avec les personnes qui confient les enfants, de relayer les informations à la responsable de projet, de veiller à la mise en application des objectifs du présent projet pédagogique.

En cas d’absence d’un animateur (maladie, formation...), la responsable de projet organise au mieux son remplacement via l’engagement d’une personne répondant aux qualifications requises pour un contrat à durée déterminée ou via l’engagement ponctuel de personnes sous chèques A.L.E.

Le taux d’encadrement :

Pour les accueils du matin et de d’après 16h dans les écoles, le taux d’encadrement minimum pratiqué est d’une accueillante pour 18 enfants.

Lors de l’accueil du mercredi, cinq animateurs sont présents pour une moyenne de 30 enfants. Le taux d’encadrement d’un accueillant pour huit enfants est tout à fait respecté.

Pour les journées pédagogiques et les stages, le taux d’encadrement pratiqué est d’un accueillant pour huit à dix enfants en fonction de l’âge de ceux-ci.

9. Inscription et tarif

Accueil avant et après l’école

Documents d’inscription : formulaire d’inscription et accord de principe sur le présent projet pédagogique et le règlement d’ordre intérieur.

Pour l’école communale de Florée : talon d’inscription pour tout accueil avant 7h30 (à rendre le mercredi précédant l’accueil à la responsable de projet)

Tarif :

Les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 07h à 08h selon les implantations

- 1^{er} enfant présent d’une même famille : 0,75 € par 1/2 heure
- 2^{ème} enfant présent d’une même famille : 0,50 € par 1/2 heure
- 3^{ème} enfant présent d’une même famille : 0,25 € par 1/2 heure

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h à 18h30 selon les implantations

- 1^{er} enfant présent d’une même famille : 0,75 € par 1/2 heure
- 2^{ème} enfant présent d’une même famille : 0,50 € par 1/2 heure
- 3^{ème} enfant présent d’une même famille : 0,25 € par 1/2 heure

Mercredi après midi

Documents d'inscription : fiche d'inscription et accord de principe sur le présent projet pédagogique et le règlement d'ordre intérieur.

Tarif :

Le mercredi de 12h00 à 13h00 (école / bus)

- 1^{er} enfant présent d'une même famille : 0,75 € par 1/2 heure
- 2^{ème} enfant présent d'une même famille : 0,50 € par 1/2 heure
- 3^{ème} enfant présent d'une même famille : 0,25 € par 1/2 heure

Le mercredi avant 15 heures (moins de trois heures)

- 1^{er} enfant présent d'une même famille : 4 €
- 2^{ème} enfant présent d'une même famille : 2 €
- 3^{ème} enfant présent d'une même famille : 1 €

Le mercredi après 15 heures (plus de trois heures - goûter compris)

- 1^{er} enfant présent d'une même famille : 6 €
- 2^{ème} enfant présent d'une même famille : 4 €
- 3^{ème} enfant présent d'une même famille : 2 €

Journée pédagogique

Documents d'inscription : fiche d'inscription et accord de principe sur le présent projet pédagogique et le règlement d'ordre intérieur, + **inscription environ deux semaines à l'avance par un courrier talon-réponse transmis via l'école.**

Tarif :

- 1^{er} enfant présent d'une même famille : 10 € par jour
- 2^{ème} enfant présent d'une même famille : 7,50 € par jour
- 3^{ème} enfant présent d'une même famille : 5 € par jour

Stage de vacances

Documents d'inscription : fiche d'inscription et accord de principe sur le présent projet pédagogique et le règlement d'ordre intérieur + **inscription environ 3 semaines à l'avance via la responsable de projet** (publicité via les écoles, affiches, Internet...)

Tarif :

Aux alentours de 65€ (selon les activités proposées) avec réduction pour le 2^{ème} enfant d'une même famille

Chamberland Lidwin
Responsable Accueil extrascolaire
Coordinatrice ATL
083 / 63 68 22
0477 / 88 61 77
assesse.accueilextrascolaire@gmail.com
lidwin.chamberland@assesse.be